

**Compte-Rendu du 2<sup>me</sup>**  
**Comité de Programmation du GAL Midi-Quercy**  
**Du 04/11/2003 à CAUSSADE**

• Membres "élus" présents (-6 présents /8) :

M. CAMBON Jean (Président CC TVA)  
M. COLINET René (vice- Président CC TVA)  
M. BONSANG Gilles (CC QRGGA)  
M. MASSAT André (Président CC QRGGA)  
M. COLLIN Yvon (Président CC QC)  
M. ALBERT Jean-Paul (Conseiller général Monclar de Quercy)

• Membres "privés" présents (12 présents/12) :

M. CAZES Joseph-Georges (CDD, animateur commission 4)  
M. DE VESINS Claude (CDD, animateur commission 5)  
M. GARRIC Gérard (CDD, animateur commission 6)  
M. MASSEREY Pierre (CDD rapporteur commission 3)  
M. MOREAU Yannick (CDD, animateur commission 2)  
M. PESSOTTO Gino (CDD, animateur commission 1)  
M. RAEVEN Pierre (CDD animateur, commission 3)  
Mme MERIC Dominique (CDD, rapporteur commission 4)  
Mme SERRA Jocelyne (CDD, rapporteur commission 3)  
M. BONCOMPAIN Jean (CDD, délégué culture)  
Mme MARTIN Sabine (CDD, délégué charte paysagère)

- Techniciens :

M. SOULIE Christophe (Animateur CCQC)  
Mme ROLAND Ofélia (Conseil Général 82)  
M. Philippe DARBOIS (Directeur SM PMQ)

- Excusés :

Mme GERNEZ Paule (CDD, rapporteur commission 2)  
M. MALVY et M. MARTI- Conseillers Régionaux  
SGAR – Midi-Pyrénées  
Mme RIVOT V (CNASEA )

Rappel de l'ordre du jour :

1. Propositions de projets pour la programmation Leader+ Midi-Quercy (ci-joint fiches projets)
2. Validation du règlement intérieur du Comité de programmation du GAL Midi-Quercy
3. Questions diverses.

-----

M. Collin introduit la séance en se réjouissant d'accueillir le Comité de programmation Leader+ et notamment les membres du Conseil de développement qui représentent la population dite « civile ».

1. M. Cambon aborde le premier point à l'ordre du jour, en présentant les nouvelles opérations à programmer :

→ **"Etude pour la création d'une filière bois-énergie à bois déchiqueté" :**

Maître d'ouvrage : Com de communes du Quercy-Rouergue-Gorges de l'Aveyron

Union Européenne : 4 968 Euros (40 %)

Coût total: 12 421 Euros TTC

Décision du Comité : **avis favorable (o)**

→ **"Projet pilote de chaudière individuelle à bois déchiqueté"**

Maître d'ouvrage : M.Estripeau Jean à St-Projet

Union Européenne : 5 710 Euros (40 %)

Coût total : 14 276 Euros TTC

Décision du Comité : **avis favorable (o)**

Remarque du Comité: Le Comité demande que chaque projet de chaudière à bois déchiqueté soit étudié de façon précise notamment pour veiller à ne pas mettre en péril la forêt en MQ.

M.Cambon précise qu'il s'agit des déchets forestiers et que chaque projet fera l'objet d'une analyse du potentiel bois par le CRPF. M.Cambon évoque le projet de Plan de Développement de massif présenté par le CRPF qui va concerner une partie du MQ (Terrasses et Vallée de l'Aveyron et Quercy-Vert) et dont l'un des objectifs est de sauver le châtaigner en péril sur notre territoire

. → **" Traçabilité environnementale des vins du Quercy"**

Maître d'ouvrage : Coopérative « Les vignerons du Quercy »

Union Européenne : 13 185 Euros (40%)

Coût total : 29 299 Euros TTC

Décision du Comité : **refusé (N)**

Remarque du Comité: Le comité fait référence à une note de cadrage du CNASEA concernant l'intervention dans le domaine agricole dans le programme Leader+, qui précise que ce dernier n'a pas vocation à accompagner des opérations menées par les agriculteurs ou leur groupement. De plus Mme Rivot (CNASEA Toulouse) a précisé par courrier que le projet présenté relève du Plan de Développement Rural National (PDRN) et du DOCUP Objectif 2.

Après avoir pris connaissance de ces avis, le Comité refuse de programmer le projet " Traçabilité environnementale des vins du Quercy", tout en regrettant les restrictions nouvelles d'interventions du programme Leader+ sur le domaine agricole. En effet les responsables agricoles en MQ s'investissent fortement dans une politique respectueuse de l'environnement cohérente avec les objectifs du plan de développement du GAL Midi-Quercy..

→ **" Lancement de l'opération-Bistrots de Pays en Midi-Quercy"**

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy

Union Européenne : 8 135 Euros (40%)

Coût total : 20 338 Euros TTC

Décision du Comité : **avis favorable (o)**

→ « **Création d'un pôle de visioconférence en MQ** »

Maître d'ouvrage : Association CAIC Le Darel en Quercy à Caussade

Union Européenne : 3 375 Euros (50%)

Coût total : 6 750 Euros TTC

Décision du Comité : **avis favorable (o)**

→ **" Découverte des danses occitanes par les enfants du QRG A"**

Maître d'ouvrage : Association SAUTABOC à St-Antonin-NV

Union Européenne : 2 300 Euros (31.2 %)

Coût total : 7 250 Euros TTC

Décision du Comité : **avis favorable (o)**

Remarque du Comité : M.Pessotto fait remarquer que cette opération est complémentaire de l'action menée en temps scolaire (apprentissage de la langue d'Oc).

M.Cambon précise que cette opération est présentée au titre d'une valorisation globale de la culture régionale occitane, très présente en MQ.

→ "**Organisation d'une course nationale et latine d'orientation en MQ**"

Maître d'ouvrage : Comité départemental de course d'orientation 82

Union Européenne : 7 882 Euros (41.5%)

Coût total : 18 984 Euros TTC

Décision du Comité : **avis favorable (O)**

Remarque du Comité : Le Comité souligne l'intérêt d'accueillir de grosses manifestations sportives mettant en valeur la richesse patrimoniale de notre territoire souvent en hors saison. Les retombées économiques et d'image ne sont pas négligeables et feront l'objet d'un approfondissement par le PMQ pour mieux les appréhender .

→ "**Plan de communication touristique du Pays MQ (2002-2003)**"

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy

Union Européenne : 10 902 Euros (50%)

Coût total : 21 803 Euros TTC

Décision du Comité : **avis favorable (O)**

→ "**Assistance technique-gestion du programme Leader+ MQ**"

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy

Union Européenne : 6 500 Euros (50%)

Coût total : 13 000 Euros TTC

Décision du Comité : **avis favorable (O)**

2. Le Comité de programmation valide le projet de règlement intérieur proposé lors du 1<sup>er</sup> comité en précisant à l'article 8 que les décisions du Comité de Programmation sont prise à la majorité.
3. Proposition d'un contrat entre le Conseil Général et le Syndicat mixte du PMQ ayant pour objet de consacrer la participation financière départementale à l'initiative Leader+ MQ. M.Cambon soumet au Comité une proposition de Contrat qui sera proposé au Conseil Général (voir document ci-joint), qui reprend ce qui avait été fait dans le cadre de l'initiative Leader I.
  - Les membres du Conseil de Développement souhaite disposer du dossier complet de chaque opération présentée en Comité. Un exemplaire de chaque dossier sera mis à disposition du CDD.

## CONCLUSION :

M. CAMBON Jean remercie l'assistance pour sa participation active et son assiduité. Il précise que Le prochain Comité pourrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2004 afin de programmer notamment des projets cofinancés dans le Contrat de Pays en cours de négociations.